

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-EM-438
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 357 000 \$ POUR DES SERVICES
PROFESSIONNELS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DEMONTIGNY, Y INCLUANT
LES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 2 juin 2026, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2026-EM-438 décrétant une dépense et un emprunt de 357 000 \$ pour des services professionnels pour le réaménagement de la rue Demontigny, y incluant les infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 17 juillet 2026.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, via le lien suivant : <https://vsadm.ca/notre-ville/seances-conseil-municipal/>, section « Documents relatifs à la séance », onglet 2026 - « 2 juin 2026 – Ville » ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 21 juillet 2026.

Original signé

Anny Després, greffière adjointe